



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats territoriaux d'exploitation

Question écrite n° 73653

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la décision de suspendre l'expérimentation en faveur de la multifonctionnalité des petites exploitations. Un budget spécifique accompagnait ce dispositif permettant d'agréer des porteurs de projets. Cette démarche s'inscrit utilement dans les objectifs des contrats territoriaux d'exploitation tendant à une réorientation en profondeur de la politique agricole commune. La suspension de cette expérimentation ne lui semble pas justifiable par le seul fait de difficultés d'arbitrages budgétaires. Il lui demande quelles dispositions il envisage pour réorienter les soutiens publics nécessaires vers les plus petites exploitations agricoles afin de redonner confiance aux petits paysans.

Texte de la réponse

L'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche a été retenue sur le développement des soutiens en faveur des petites exploitations. Le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) a émis un avis favorable lors de sa séance de novembre dernier sur les propositions qui lui étaient soumises. Concernant la mesure du Contrat territorial d'exploitation (CTE) en faveur des petites exploitations, les groupes de travail ont précisé les critères de définition des petites exploitations. L'expérimentation sur les 23 sites permet aujourd'hui de constituer un dossier de demande argumenté à l'attention de la Commission européenne en vue de son introduction au sein du Plan de développement rural national (PDRN) au titre de la révision 2002. Les sites expérimentaux ont été attributaires d'une enveloppe spécifique (10 672 euros/site) qui leur a permis de conduire ce travail et d'engager une animation en direction des petites exploitations. Ainsi dès que son éligibilité et les conditions de son cofinancement seront connues, la mise en oeuvre de cette mesure pourra démarrer et la priorité sera donnée aux sites expérimentaux. L'animation préalable qui aura été mise en place devrait faciliter sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73653

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1190

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2330